

En France, le marché atteindrait 5 milliards d'euros. De nombreux musulmans craignent que les enjeux commerciaux priment sur les prescriptions religieuses

Halal, le label de la discorde

La manne du marché halal, estimée à 5 milliards d'euros en France, rendrait-elle fébriles certains de ses acteurs ? Une affaire de saucisses de volailles estampillées halal soupçonnées de contenir d'infimes traces d'ADN de porc affole, depuis quelques jours, les sites communautaires musulmans et les entrepreneurs du secteur.

Au point que la société Herta, qui fabrique les saucisses incriminées, a annoncé le 1^{er} février la suspension de la production de la charcuterie halal sur ses chaînes, en dépit de contre-expertises, qui, selon elle, écartaient la présence de porc dans ses produits. « Pour offrir

Pour être licites, les viandes doivent provenir d'animaux égorgés vivants et à la main par un sacrificateur musulman

toutes les garanties à nos consommateurs, nous voulons réaliser des tests ADN sur tous les produits ; pour cela, il faut repenser l'organisation et la logistique », précise la direction de la communication du groupe Nestlé, propriétaire de la marque, qui réalise 1% de son chiffre d'affaires sur le halal. Signe de l'importance qu'il accorde à ce marché émergent et à la fidélisation de ces nouveaux consommateurs, le groupe Casino a aussi décidé de retirer ce produit de ses rayons.

À l'origine de cet incident industriel, l'information divulguée par un blog militant, Débat-halal, selon laquelle la présence d'ADN de porc aurait été détectée dans des lots de saucisses halal Herta. L'information est reprise par le site Al-Kanz, spécialiste des sujets de consommation de la communauté musulmane et défenseur d'une réglementation halal stricte, permettant aux croyants de respecter les interdits alimentaires imposés par l'islam. Pour être licites (halal), les viandes doivent provenir d'animaux égorgés



A Nanterre, en mars 2010, ouverture de la supérette halal Hal'Shop. VINCENT NGUYEN/RIVA PRESS

vivants et à la main par un sacrificateur musulman, et la nourriture ne doit contenir ni porc ni alcool.

Le site d'informations Saphir-News s'est aussi emparé du sujet, révélant au passage que le blog Débat-Halal avait des liens avec une société opérant sur le marché halal. Le groupe Nestlé a attendu plusieurs jours pour communiquer et fournir les résultats d'une contre-expertise commandée par la Grande Mosquée de Paris (GMP), chargée de la certification des produits Herta.

Analyse, contre-analyse, il sera difficile de savoir si de l'ADN de porc se trouvait bien dans les saucisses et à quelle dose. Mais le doute a gagné certains consommateurs musulmans déjà échaudés par plusieurs affaires de volailles faussement halal. Pour des raisons de coût, près de 90% des volailles

estampillées halal en France sont abattues mécaniquement.

L'affaire Herta a aussi contribué à semer un peu plus la zizanie sur le marché de la certification halal, majoritairement tenu par trois grandes mosquées (Paris, Evry et Lyon) et un organisme indépendant des mosquées, AVS, auxquels s'ajoute une myriade de petites officines. Elle a aussi mis en lumière la bataille d'influence en germe sur ce marché aux normes élastiques et aux profits prometteurs.

La principale visée dans cette affaire semble être la GMP, qui se prévaut d'être « un organisme de certification depuis 1926 » et capte une bonne part de ce marché désormais investi par les groupes agroalimentaires, type Nestlé ou Panzani, et les grandes enseignes de distribution, comme Casino. « L'affaire Herta n'est pas un revers » pour les procédures de certification de la GMP, assure Al-Sid Cheikh, responsable du dossier à la mosquée. Il y voit surtout une « volonté de

nuire car ce marché suscite des convoitises ». « Mais nous ne visons pas le monopole, nous voulons que les musulmans trouvent leur compte », ajoute-t-il.

La GMP n'a toutefois pas signé une pétition, qui, en octobre 2010, dénonçait le manque de transparence mettant le « halal en danger ». Elle vient aussi de refuser la charte du halal achevée mi-janvier par le Conseil français du culte musulman (CFCM), dont elle est membre.

Dans cet environnement hautement concurrentiel, le CFCM s'est efforcé d'établir un label afin de réglementer le marché. Mais la charte se heurte aux ambitions commerciales de ses différents représentants. L'élaboration d'une norme unique bute aussi sur la diversité des conceptions des règles du halal, liées à des lectures plus ou moins strictes des avis juridiques islamiques rendus à travers le monde. Certains acceptent l'électronarcose ou étourdissement avant ou après la saignée. D'autres pas. Certains admettent l'abattage mécanique. D'autres non.

Les détracteurs de la GMP lui reprochent d'accepter l'électronarcose pour les volailles – « autorisée par tous les standards halal internationaux », plaide la GMP –, l'étourdissement des bêtes après la saignée et de ne pas salarier les contrôleurs qu'elle délègue dans les entreprises pour certifier la viande. Comme chez Herta, ils sont pour la plupart payés par l'entreprise qu'ils sont chargés de contrôler.

Le CFCM a fait le choix d'un texte normatif très strict, qui s'en tient à l'abattage manuel sans étourdissement. Susceptible de contenter une partie des consommateurs musulmans, notamment les jeunes, demandeurs de règles claires, il pourrait apparaître trop contraignant (et coûteux) à certains organismes de certification ou industriels. Le responsable d'AVS, qui a participé à la rédaction de la charte, reconnaît que ce texte est exigeant pour les industriels mais il le juge conforme aux souhaits des consommateurs.

« Sans règles claires, les enjeux commerciaux continueront de prendre le pas sur les prescriptions religieuses », dit Fathallah Otmani, d'AVS. Le cas Herta pourrait de ce point de vue devenir un cas d'école. ■

Stéphanie Le Bars

Le Monde.fr